



E 509: le séjour de votre enfant dans une unité de soins intensifs

Informations destinées aux patients

INTRODUCTION	3
TRAITEMENT AU SERVICE DE MÉDECINE INTENSIVE	4
• Être informé et donner son consentement éclairé	
RÈGLES ET HORAIRES DE VISITES POUR LES PARENTS	6
• Heures de visite	
• Règles concernant les visites	
RÈGLES ET HORAIRES DE VISITES POUR LES VISITEURS AUTRES QUE LES PARENTS	8
• Heures de visite	
• Règles concernant les visites	
ENTRETIEN AVEC LE MÉDECIN	8
ENTRETIEN AVEC L'ASSISTANTE SOCIALE	9
ENTRETIEN AVEC L'ASSISTANTE PASTORALE	9
INFORMATION PAR TÉLÉPHONE	10
HÉBERGEMENT POUR LES PARENTS PENDANT LE SÉJOUR DE LEUR ENFANT AU SERVICE DE MÉDECINE INTENSIVE	11
• Dans des cas exceptionnels	

Votre enfant a été admis dans le service de médecine intensive pédiatrique (E 509).

Ce service ne fonctionne pas tout à fait comme un service pédiatrique ordinaire. Cette brochure contient toutes les informations pratiques à ce sujet.

Si vous avez encore des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à en faire part au personnel infirmier, à l'assistante sociale, au médecin intensiviste, à votre médecin généraliste ou à votre pédiatre. Ils vous informeront et vous aideront le mieux possible. Nous mettons tout en œuvre pour faciliter le séjour de votre enfant et nous espérons qu'il se déroulera le mieux possible pour votre enfant et vous-même.

Les collaborateurs du service de médecine intensive pédiatrique
– ITE C Unité 509

Tél. 016 34 87 70 (+32 16 34 87 70)

Pour atteindre le service, suivez la flèche rose au premier étage.

L'unité se trouve au fond du couloir, à votre gauche.



TRAITEMENT AU SERVICE DE MÉDECINE INTENSIVE

Au service de médecine intensive, les enfants peuvent être admis de façon planifiée après une opération lourde, ou de manière non planifiée en cas de complications graves suite à une opération, après un accident grave ou pour une autre maladie grave. Dans le service, l'état de santé de votre enfant est surveillé attentivement en permanence et tout est mis en œuvre pour lui assurer un traitement optimal. Des examens spécialisés sont parfois nécessaires également.

Pour la surveillance, il est fait usage d'un appareil spécial appelé 'moniteur'. Souvent, un fin tuyau est inséré dans une artère afin de pouvoir mesurer en continu la tension artérielle et prélever du sang sans devoir, à chaque fois, faire une piqûre.

Différents appareils peuvent être utilisés au cours du traitement. De nombreux enfants nécessitent, pendant une période plus ou moins longue, une aide respiratoire. On utilise pour cela un appareil respiratoire relié à un tube qui descend dans la trachée par la bouche, si bien que l'enfant ne peut pas parler ni émettre de sons. Pendant cette phase du traitement, certains enfants sont maintenus dans un sommeil profond. D'autre part, on utilise parfois des appareils qui assurent (temporairement) les fonctions rénales ou cardiaques. Nous avons aussi recours, bien entendu, à toute une gamme de médicaments puissants qui jouent un rôle essentiel dans le traitement. Ils sont administrés via un fin tuyau placé dans une grande veine (généralement dans le cou ou juste sous la clavicule). Pour le confort de votre enfant, nous lui administrons des calmants et des anxiolytiques puissants. Une transfusion de produits sanguins est souvent nécessaire.

Outre l'examen journalier effectué par le médecin et l'analyse de sang et d'urine quotidienne, des examens avec divers appareils peuvent s'avérer nécessaires : examens radiologiques, endoscopie des poumons, de l'estomac ou de l'intestin, examen du cerveau, du système nerveux ou des muscles.

Être informé et donner son consentement éclairé

Les divers soins et examens sont indispensables pour un traitement optimal, même si ils peuvent comporter un certain risque déterminé, entre autres, par l'état général de votre enfant. L'équipe médicale veillera à vous informer le mieux possible sur l'état de santé de votre enfant. Si des opérations supplémentaires, d'autres traitements lourds ou des examens particuliers s'imposent, vous serez au préalable, en tant que parent, informé en détail par le médecin traitant sur le but, la nécessité et les risques de l'intervention, ainsi que sur les alternatives éventuelles. Il peut arriver que l'urgence de la situation ne permette pas de vous donner au préalable toutes les informations concernant l'intervention en question. Dans ce cas, le médecin agira en âme et conscience dans l'intérêt du patient. Toutes les informations nécessaires vous seront évidemment fournies par la suite.

Nous attirons également votre attention sur le fait que la liberté de mouvement de votre enfant est quelque peu limitée tant que le tube respiratoire est en place. L'utilisation de bracelets fixés au bord du lit a pour but d'éviter que l'enfant, qui est souvent encore sous l'effet des calmants et des anxiolytiques, porte les mains en direction du tube respiratoire ou d'autres tuyaux et appareils vitaux.

La liberté de mouvement de l'enfant peut aussi être limitée pour sa propre sécurité, au cas où il deviendrait fortement agité en raison de la maladie et du traitement qu'elle nécessite.

RÈGLES ET HORAIRES DE VISITES POUR LES PARENTS

Au service de médecine intensive, votre enfant est soigné sans interruption par des médecins intensivistes. Ce sont des médecins avec une formation spéciale en médecine intensive. D'autre part, votre enfant est suivi 24 h/24 par des infirmiers(ères) spécialisé(e)s. Compte tenu de la surveillance accrue et du caractère critique de notre service, des règles précises s'imposent en ce qui concerne les visites.

Heures de visite

- ★ de 11h00 à 12h00
- ★ de 13h15 à 14h15
- ★ de 16h00 à 17h00
- ★ de 19h00 à 20h45



Attention : pour tous les visiteurs autres que les parents, les règles et horaires de visites mentionnés à la page 8 sont d'application.

Règles concernant les visites

- * Veuillez attendre dans la salle d'attente jusqu'à ce que vous soyez admis, à l'heure prévue pour les visites. Si par hasard vous êtes un peu en retard, annoncez-vous via le parlophone et attendez que l'infirmière vous autorise à entrer.
- * En fonction de l'état de votre enfant ou de celui qui partage sa chambre, l'infirmier(ère) ou le médecin peut, à tout moment, vous demander d'interrompre la visite.
- * Au moment de la tournée du médecin, lors d'une admission ou d'un transfert et pendant l'examen de votre enfant ou de son compagnon de chambre, il vous est demandé de quitter la chambre et d'attendre dans la salle d'attente jusqu'à ce qu'on vous autorise à revenir.
- * Les heures de visite sont régulièrement interrompues pour vous permettre de prendre un peu de temps pour vous-même. Profitez de cette pause pour manger un morceau ou prendre un peu l'air. Ne vous sentez pas obligé(e) d'être présent(e) en permanence pendant les heures de visite. Nous sommes conscients que la situation familiale et le travail vous prennent aussi du temps.
- * L'hygiène est extrêmement importante dans le traitement de votre enfant. C'est pourquoi il est indispensable de vous laver soigneusement les mains dès que vous entrez dans la chambre. Si vous avez un rhume, n'hésitez pas à demander un masque antiseptique à l'infirmière.
- * Afin de respecter l'intimité et le repos des autres patients, nous vous demandons de vous occuper exclusivement de votre enfant pendant la visite.

RÈGLES ET HORAIRES DE VISITES POUR LES VISITEURS AUTRES QUE LES PARENTS

Heures de visite

- ★ de 14h00 à 14h15
- ★ de 19h00 à 19h15
- ★ de 20h30 à 20h45

Règles concernant les visites

Seule la famille proche est autorisée à venir en visite (adultes et enfants de plus de 16 ans). La visite est limitée à trois personnes maximum. La visite d'enfants plus jeunes peut être autorisée dans des cas exceptionnels. Ceci ne peut se faire qu'avec l'accord de l'infirmier(ère) responsable.

ENTRETIEN AVEC LE MÉDECIN

Vous pouvez discuter de l'état de votre enfant avec le médecin intensiviste lors de la visite de 14h00 à 14h15. Si ce moment ne vous convient pas, vous pouvez toujours convenir avec l'infirmier(ère) d'un autre rendez-vous avec le superviseur du service de médecine intensive. Si votre enfant a subi une intervention chirurgicale et si vous souhaitez parler au chirurgien, vous pouvez demander à l'infirmier(ère) de fixer un rendez-vous.

ENTRETIEN AVEC L'ASSISTANTE SOCIALE

Notre service dispose de sa propre assistante sociale. Elle travaille en équipe avec les médecins, le personnel infirmier et les autres collaborateurs. Son rôle consiste à soutenir et accompagner les familles durant cette période stressante. Vous pouvez lui faire part, en toute confidentialité, de vos préoccupations et incertitudes concernant l'admission aux soins intensifs. Vous pouvez aussi vous adresser à elle pour les questions d'ordre social, familial ou personnel. Elle pourra également vous conseiller pour certaines questions pratiques et administratives.

L'assistante sociale est joignable tous les jours via l'accueil, le personnel infirmier et les médecins du service, ou en l'appelant directement au numéro 016 34 86 20 (Sabine Vanoost).

ENTRETIEN AVEC L'ASSISTANTE PASTORALE

L'admission de votre enfant dans notre service peut susciter chez vous des sentiments d'angoisse, d'impuissance, de vulnérabilité, de chagrin, d'incertitude. Votre vie se trouve soudainement bouleversée. Il peut être salutaire, dans ce cas, de partager ces sentiments avec une personne qui voit les choses avec un peu de distance.

Une assistante pastorale est liée à notre unité. Vous pouvez vous adresser à elle pour une parole de réconfort ou pour un rituel approprié pour votre enfant : bénédiction, baptême, prière, ...

L'assistante pastorale est présente tous les jours ouvrables sauf le vendredi. Vous pouvez joindre le service pastoral 24 h/24 via l'infirmière qui s'occupe de votre enfant.

INFORMATION PAR TÉLÉPHONE

En tant que parents, vous pouvez vous informer à tout moment de l'état de votre enfant par téléphone. Vous pouvez contacter le service jour et nuit au numéro 016 34 87 70.

Du reste, nous tenons aussi à vous tenir informés de tout changement important dans l'état de santé de votre enfant. Il est donc dans votre intérêt de nous communiquer un ou plusieurs numéros de téléphone auxquels nous pouvons vous joindre facilement. Il peut s'agir d'un numéros de téléphone ou de GSM, y compris de membres de la famille ou de voisins. Veillez à remettre ces numéros au personnel infirmier qui s'occupe de votre enfant.

HÉBERGEMENT POUR LES PARENTS PENDANT LE SÉJOUR DE LEUR ENFANT AU SERVICE DE MÉDECINE INTENSIVE

Au campus Gasthuisberg, il n'y a pas de possibilité d'hébergement pendant le séjour de votre enfant au service de médecine intensive. L'UZ Leuven propose toutefois les solutions suivantes :

- ❖ La 'Résidence pour familles' au campus Sint-Pieter, Brusselsestraat 69, 3000 Leuven.
Il est possible de réserver via la réception du campus Sint-Pieter de 9h00 à 12h00 et de 16h30 à 19h30 (tél. 016 33 70 03).
Vous trouverez d'autres informations à ce sujet dans la brochure 'Résidence pour familles'.
- ❖ Campus Pellenberg, Weligerveld 1, 3212 Pellenberg, joignable via la réception, tél. 016 33 83 65.

Il y a également des hôtels à Leuven et à proximité qui offrent des possibilités d'hébergement. L'assistante sociale pourra vous aider à trouver une solution adéquate (voir les données de contact à la page 9).

Dans des cas exceptionnels

Si l'état de votre enfant est réellement critique, vous pouvez loger juste à côté du service de médecine intensive. Ces installations sont cependant très limitées, raison pour laquelle le séjour est en principe limité à une seule nuit. Les dispositions pour ce logement sont prises avec l'infirmière responsable, la dame de l'accueil ou l'assistante sociale.

© Février 2018 UZ Leuven

Ce texte et ses illustrations ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord du service Communication de l'hôpital universitaire de Leuven (UZ Leuven).

Conception et réalisation

Ce texte a été rédigé par le service de Médecine intensive en collaboration avec le service Communication.

Cette brochure peut également être consultée sur
www.uzleuven.be/fr/brochure/700987.

Les remarques ou suggestions concernant cette brochure peuvent être adressées à communicatie@uzleuven.be.

Éditeur responsable
UZ Leuven
Herestraat 49
3000 Leuven
tél. 016 33 22 11
www.uzleuven.be

 mynexuzhealth

Consultez votre
dossier médical sur
www.mynexuzhealth.be ou

